

Titre résumé du projet	Récupération de territoires traditionnels, Río Negro, Argentine
Organisation membre	Mouvement pour la coopération internationale - MCI
Partenaire(s) du projet	Conseil Assesseur Indigène - CAI
Pays/localités	Argentine / Río Negro
Thème principal	Peuples originaires, renforcement de ses droits, formations, sensibilisation, Récupérations des territoires ancestraux
Les 3 principaux ODD concernés (avec %)	ODD2 (30 %), ODD10 (40%), ODD16 (30%)
Montant total du projet (comprenant les frais indirects)	191'453.-
Dates et durée du projet	01.02.2018 – 31.05.20

Le projet en bref (pitch)

L'actuelle situation de vulnérabilité que vit le peuple mapuche en Argentine s'explique fondamentalement comme le résultat d'un processus de génocide, d'une expropriation territoriale et de la négation de son statut comme peuple de la part de l'État. Pour faire face à cette situation, le « Conseil Accesseur Indigène (CAI) », organisation de base du peuple mapuche, a décidé, par la voie pacifique, de récupérer les territoires traditionnels des communautés affiliées à l'organisation.

Contexte dans lequel le projet s'inscrivait

La phase actuelle de ce projet s'est déroulée dans un contexte politique et économique complexe. Au niveau national, une concentration de la propriété et de la richesse s'est renforcée, entraînant des conflits territoriaux et des expulsions contre les Mapuche. La crise économique, avec une inflation dépassant 50 % par an pendant trois ans, a gravement touché les plus vulnérables. Bien que l'arrivée d'un nouveau gouvernement en 2019 ait suscité des espoirs de changement, la pandémie a accentué la vulnérabilité des secteurs touchés. Dans la province de Río Negro, la croissance de la propriété privée lucrative s'est poursuivie, menaçant davantage les Mapuches.

Les politiques provinciales ont ignoré la réalité de vie des Mapuches, notamment face à certains événements climatiques inédits. Le CAI a déposé un recours collectif contre la province, soulignant leur préexistence et leur actualité dans les territoires traditionnels.

À quels besoins a répondu le projet ?

Il a permis aux bénéficiaires :

D'être capables, à titre collectif, de faire face aux obstacles imposés par les autorités provinciales, les systèmes juridiques, ainsi que les propriétaires terriens.

D'avoir l'autonomie suffisante pour mener des actions de récupération des territoires grâce à la connaissance historique, la valorisation de l'identité mapuche et par la connaissance des droits.

D'avoir la capacité d'élaborer des dossiers juridiques et de ne pas se laisser décourager par la bureaucratie et les intimidations dont sont victimes les peuples indigènes en Argentine.

Objectifs de départ

Récupérer et obtenir la reconnaissance sociale, légale et politique des territoires occupés traditionnellement par les communautés mapuches de la région de Río Negro.

Générer des espaces de formation et de renforcement pour l'organisation et les communautés affiliées au CAI, dans les domaines de la Communication, de la Production et des Droits Indigènes.

Activités réalisées

Tout au long du projet, les activités suivantes ont été réalisées : ateliers de production, ateliers et réunions de formation politique, ateliers de récupération de l'histoire et de la culture mapuche, encadrement de stagiaires,

création d'un livret de production, ateliers sur l'histoire du CAI et du coopérativisme, activités dans le domaine judiciaire avec, notamment, le suivi d'une Demande Collective de récupération des terres, soutien et accompagnement d'actions de récupérations territoriales, ateliers de communication, assemblées dans des communautés, implémentation d'un bureau, assistance aux personnes touchées par des catastrophes climatiques.

Effets et résultats atteints

Grâce aux formations prévues, les communautés membres du CAI ont pu devenir autonomes dans leur prise de décisions. Elles ont mené des campagnes d'information et des actions judiciaires (avec l'aide d'avocats). Elles ont récupéré 200'000 hectares et, si la Demande Collective est approuvée, elle permettra aux communautés d'avoir un droit collectif sur ces terres. Ces territoires seront reconnus légalement comme territoires indigènes. Le CAI est devenu une organisation indigène de référence en Argentine et participe activement au mouvement et rencontres des peuples indigènes du pays.

Description des bénéficiaires atteint-e-s

L'organisation CAI représente 388 familles mapuche, ce qui correspond à 1200 personnes : 35% sont des hommes, 42% des femmes, 12% enfants garçons et 10% enfants filles

1200 personnes ont bénéficié de récupérations des terres. Parmi ces 1200 personnes, 210 personnes ont bénéficié des formations réalisées tout au long du projet.

Nombre total de bénéficiaires DIRECT·E·S atteint-e-s *Dont nombre de femmes bénéficiaires directes atteintes*

1200 personnes dont 624 femmes.

Nombre bénéficiaires indirect·e-s atteint-e-s

Si le jugement de la Demande collective est positif, environ 20'000 mapuches de la région seront bénéficiaires.

Facteurs clés de réussite ou difficultés rencontrées par l'organisation membre et ses partenaires

La capacité qu'a eu le CAI à établir des alliances avec la société civile, les universités, les syndicats, ce qui lui a permis de préparer des stratégies collectives. Ces expériences peuvent se répliquer avec des autres peuples indigènes. Bénéficiaire de l'accompagnement d'avocats tout au long du projet a permis un suivi constant des démarches judiciaires. L'expertise acquise par l'avocat et les membres du CAI ont permis la récupération de plus de 200.000 hectares. L'inflation a impliqué des changements et des adaptations au niveau du suivi du projet.

Enseignements tirés

Les distances entre les communautés sont grandes en Patagonie. Les formations et les assemblées décentralisées ont donné une grande autonomie aux communautés. Ce mode d'organisation a permis d'affronter des problèmes et trouver des solutions sans passer par des réunions et attendre les décisions des dirigeants du CAI, présents au siège du CAI dans la petite ville d'EL Bolson. Les dirigeants ont été capables d'accompagner les communautés dans la résolution de leurs problèmes et étaient en contact direct avec l'avocat, lors de situations d'urgence, comme les actes d'intimidation envers les communautés commis par des tiers.

Au niveau de la production, un apprentissage approfondit de la comptabilité a été nécessaire mais le fait d'être dépendant d'intermédiaires pour la vente) n'a pas permis aux indigènes d'acquérir des connaissances au niveau de la gestion de la vente collective d'animaux.

Perspectives et suite prévue du projet

Le projet s'est arrêté le 31 mai 2021, après 16 ans d'appui financier. Le CAI est en attente de la sentence de la Demande Collective, qui sera annoncée à la mi-décembre 2023. Si la réponse de la justice n'est pas en leur faveur, le CAI continuera la démarche juridique (appel au niveau de la province, puis au niveau fédéral, voir au niveau des instances juridiques internationales).